

Ottawa délimite onze régions "vulnérables"

Montréal et Québec figurent dans la liste

Ottawa, 4. (P.C.) — Un arrêté ministériel déposé à la Chambre des Communes hier, révèle que le gouvernement considère 11 régions du Canada comme "particulièrement en danger" en cas d'attaques de la part de l'ennemi ou de contre-attaques".

Cet arrêté, qui prévoit des compensations et des services médicaux pour les membres des comités de protection, mentionne les régions suivantes: Montréal, Toronto, Ottawa--Hull, Esquimalt-Victoria, Vancouver, New-Westminster, Prince-Rupert, Sydney, Halifax, St-Jean, et Québec.

Les termes de cette ordonnance ont été publiés il y a quelque temps. Les allocations pour blessures reçues en service s'étendent de \$2 à \$11.50 par semaine et les pensions pour invalidité, de \$120 à \$600. Dans chaque cas, des allocations supplémentaires seront versées pour les membres de la famille.
